



Succession apres dc de mon ex-femme (ma creanciere)

Par **Philippe DUPONT**, le **08/02/2008** à **10:55**

bonjour, mon ex-femme est decede au moi de decembre 2007. elle avais fait faire une saisie sur mes remunerations (pension d'invalidité) pour un trop percu de la pension alimentaire qu'elle versait pour ma fille que nous avons en commun qui etait a ma charge jusqu'a sa majorité. je voudrais savoir si cette creanc qui venais juste de commencer et toujours due ? merci d'avance pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **08/02/2008** à **16:57**

Bonjour.

En principe, je pense que oui..

Par **Visiteur**, le **09/02/2008** à **12:04**

Bien entendu, il s'agit d'une créance qui revient à la succession de votre ex-épouse